

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 09/11/2015

Date de la convocation:
03/11/2015
Date d'affichage:
04/11/2015

L' an 2015 et le 9 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : NICASTRO Gérard, SUSS Charles

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, M. SCHLOSSER Charles à Mme DESCHLER Annie

Excusé(s) : M. THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :
M. ISEL Roger.

Réf : 148.2015
Vote : A la majorité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

**148.2015 : Décision budgétaire modificative n° 1 : Budget annexe îlot central
Woerth.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 066.205 du 02/03/2015 relative à l'approbation du budget annexe « ilot central Woerth » de l'exercice 2015,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- De modifier le budget annexe ilot central Woerth comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Objet	Compte et montant (+-)	Objet	Compte et montant (+-)
Frais de portage inférieur aux prévisions	6226 : - 9 000 € soit 19 000 €	Amortissement des subventions inférieur aux prévisions	777 : - 80 500 € soit 50 000 €
Frais de gestion EPFL inférieur aux prévisions	6718 : - 4 000 € soit 11 000 €	R e c e t t e s complémentaires	7718 : + 950 € soit 950 €
Amortissements inférieur aux prévisions	6811 : - 21 609,16 € soit 15 740,84 €	R e c e t t e s complémentaires	70388 : + 240 € soit 240 €
Equilibre de section	023 : - 44 175,84 € soit 6 174,16 €	R e c e t t e s complémentaires	758 : +525 € soit 525 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Objet	Compte et montant (+-)	Objet	Compte et montant (+-)
Déficit inférieur aux prévisions	001 : - 7 173,84 € soit 227 238,97 €	Amortissements inférieur aux prévisions	28138 : - 21 609,16 € soit 15 740,84 €
Equilibre	2138 : + 7173,84 € soit 1 763 173,84 €	--	--
Amortissement des subventions inférieur aux prévisions	13913 : - 80 500 € soit 50 000 €	Réduction subvention Europe (équilibre de section)	1327 : - 14 715 € soit 35 285 €
		Equilibre de section	021 : - 44 175,84 € soit 6 174,16 €

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/11/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
18/11/2015

